

Mesdames, Messieurs,

Après avoir fait le bilan de la réunion de l'équipe de suivi de scolarité du ; nous souhaitons que X ne soit plus scolarisé. Son intégration à l'école de _____ n'est pas satisfaisante à plusieurs égards.

L'équipe enseignante n'est pas formée aux troubles envahissants du développement dont souffre X. Elle n'a manifesté que très peu d'intérêt aux diverses propositions d'aide que nous souhaitons lui apporter : mise en place de pictos, de planning, mise à disposition d'un classeur d'apprentissages réalisé par nos soins et non utilisé, intervention d'une psychologue spécialisée.

L'entière prise en charge de X à l'école semble reposer sur la bonne volonté de son AVSI qui le suit depuis 3 ans. Au final X n'a que très peu progressé sur le plan des habilités sociales qui n'ont été que très partiellement abordées.

X reste majoritairement seul avec son AVSI. Ses camarades n'ont, à notre connaissance, pas été sollicités pour aider X à s'intégrer au milieu scolaire. C'est pourtant un point essentiel que nous avons abordé à plusieurs reprises lors de réunions informelles ou lors de l'équipe de suivi de scolarité, un document sur ce sujet a même été remis à l'école en début d'année.

Les apprentissages n'ont été abordés uniquement que par le biais des activités mises en place par son AVSI.

X développe des stéréotypies qui si elles ne sont pas enrichies l'enferment dans sa bulle. X est très "mignon" et ses stéréotypies peuvent prendre des formes diverses plus ou moins visibles mais jamais agressives : physiques (agitation des bras, main dans les cheveux...) mais aussi comportementales (allongé sur le sol à ne rien faire, ou au coin livre à tourner les pages sans les regarder...). Il ne sait pas jouer seul donc si il est laissé à lui même il « s'enferme » dans ses stéréotypies. C'est pour cela qu'il doit être sollicité de manière soutenue même lorsqu'il est en récréation.

Au final X semble souffrir de cet état de fait, nous le récupérons le soir complètement absent avec un tic de respiration sonore.

Ce qui a été dit à la réunion bilan nous choque profondément. On nous a fait comprendre que nous devrions déjà être satisfait du fait que X soit scolarisé. Et qu'il ne fallait pas attendre beaucoup plus qu'un mode de prise en charge qui s'apparente plus à une garderie scolaire qu'à une véritable scolarisation.

Voici un extrait du compte-rendu de la réunion de l'équipe de suivi de scolarité rédigé par l'enseignant référent, pas les remarques entre crochets.... :

*« Ces activités **[[A propos de fiches réalisées par sa maman ou la psychologue qui le suit]]**, totalement adaptées aux besoins de X, s'appuient sur la manipulation de supports essentiellement visuels, qui permettent de mobiliser son attention. Ces outils, élaborés pour partie par des personnels soignants, sont techniques **[[Il s'agit de tableaux à double entrée pour la plupart !!]]**. Ils sont complétés et mis en œuvre par l'AVSI, ce qui, tous les membres de l'équipe de suivi en conviennent, excède largement les fonctions d'une AVSI, telles qu'elles sont définies par la circulaire de 2003 **[[là on est d'accord, cette tâche incombe aux enseignants !!]]**. »*

Voici maintenant un extrait du préambule du guide - scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement- disponible sur le site de l'éducation nationale :

« Ce guide a pour objet de permettre aux enseignants de mieux connaître les caractéristiques de ces troubles et leurs conséquences en termes d'apprentissage, afin de les aider à mettre leurs capacités

*et leurs compétences professionnelles au service d'une **pédagogie adaptée aux besoins de ces jeunes dans les meilleures conditions**. Il propose des repères, des ressources et des pistes d'adaptation pédagogiques. Il constitue l'état provisoire des leçons tirées de l'expérience, et des discussions entre partenaires de travail – enseignants, éducateurs, orthophonistes, médecins, psychologues, chercheurs, familles, associations d'utilisateurs... Destiné à faciliter la pratique pédagogique à l'écoute de l'utilisateur, il devra nécessairement faire l'objet d'actualisations ou d'ajustements, en fonction des échos de son usage.»*

Nous ne souhaitons pas jeter la pierre sur tel(le) ou tel(le) enseignant(e) mais nous déplorons le fossé abyssal qui existe entre une très jolie loi sur le papier et la réalité sur le terrain avec des instituteurs(trices) peu ou pas formé(e)s qui semblent déstabilisé(e)s par une prise en charge qui sinon les indiffère ou ne semble pas les intéresser.

Salutations distinguées ;